

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact environnemental (ÉIE) que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'ÉIE devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'ÉIE du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, Aile René-Lévesque, 1^{er} étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Courriel : dgees-info@environnement.gouv.qc.ca

Veuillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), les informations contenues au présent « Avis de projet » doivent être conformes et cohérentes à celles présentées au Conseil des ministres lors de l'approbation de la fiche d'avant-projet (FAP), ou le cas échéant, à celles présentées au Conseil des ministres lors d'une autorisation visant à poursuivre l'étude ou la planification du projet délivrée en vertu de l'article 29 de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.

Par ailleurs, en vertu de l'[Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

1.1 Identification de l'initiateur de projet

Courrier électronique : hcorriveau@intragaz.com

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Intragaz SEC, titulaire de la licence de stockage (1997BR302) d'une superficie de 12,49 km², exploite le réservoir souterrain de Saint-Flavien depuis 1998, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Lotbinière, région administrative de Chaudière-Appalaches, sous la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduits de gaz naturel et de pétrole (RLRQ c S-34.1). L'entreprise utilise ce réservoir souterrain pour le stockage de gaz naturel depuis l'obtention de cette licence. Aucune transformation de matière n'est impliquée dans le procédé de l'entreprise.

Plusieurs autorisations ministérielles ont été émises par le MELCCFP et autres instances gouvernementales en lien avec les diverses activités de l'entreprise effectuées dans ce secteur.

Les principales activités qui ont cours actuellement sur le site sont :

- Compression du gaz
- Filtration du gaz
- Réchauffage et refroidissement du gaz
- Déshydratation du gaz et autres procédés associés

Le projet d'optimisation SFL (le « Projet ») d'Intragaz vise à augmenter les débits de gaz naturel, pour l'injection et le soutirage entre le réservoir souterrain et le réseau gazier afin de répondre plus efficacement à la demande énergétique du client, Énergir.

Les volumes considérés se résument à :

- Augmenter le débit de pointe en soutirage de 2,4 Mm³/jour jusqu'à 7.3Mm³/jour ;
- Augmenter le volume utile de 120 M m³ jusqu'à 342 M m³.

Le présent avis de projet vise l'ensemble du développement actuellement envisagé, incluant les différentes phases potentielles de réalisation nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Le procédé de base demeure inchangé, mais le Projet implique une augmentation des capacités nécessitant l'ajout d'équipements, d'infrastructures et du nombre de puits dans le réservoir souterrain. La modification vise une augmentation de service au niveau des volumes journaliers et annuels soutirés et injectés dans le stockage souterrain.

Le Projet pourrait prévoir les éléments suivants :

- Le forage et l'utilisation pouvant aller jusqu'à 20 nouveaux puits de stockage. Pour diminuer l'empreinte au sol, les puits sont regroupés sur un nombre restreint (3-4) de « sites d'activité ». Pour chaque site, une aire de travail temporaire est envisagé lors de la construction. L'aménagement d'une superficie permanente gravelée et clôturée restreinte est également projetée. Le nombre et la localisation des puits seront confirmés à une étape ultérieure, et pourraient être ajustés en fonction des contraintes techniques, environnementales et réglementaires.
- La construction et exploitation de nouvelles conduites de gaz naturel de moins de 300mm de diamètre nominal à une pression de 20 000 kPa pour le raccordement des puits projetés au réseau existant d'Énergir. La distance et la localisation de ces conduites est à déterminer selon l'emplacement des puits, mais la longueur sera inférieure à 2 km.
- L'ajout d'équipements de procédé aux installations existantes d'Intragaz : (compresseur additionnel, échangeur, déshydrateur, séparateur) similaires aux équipements existants.
- L'agrandissement de l'aire d'exploitation actuelle pour :
 - Agrandir le remblai du site d'opération actuel.
 - Construire trois nouveaux bâtiments (opération, compression et procédé) avec une fondation en béton.
 - Raccorder des câblages électriques et de la tuyauterie de gaz et des eaux condensées. Une partie des raccordements sera aménagée dans le sol du site d'opérations par excavation.

Le développement proposé est envisagé selon une approche progressive, permettant de valider les paramètres techniques, environnementaux et économiques à chaque étape, tout en maintenant une flexibilité quant à l'ampleur finale du projet, sans dépasser les valeurs mentionnées ci-dessus.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Un plan des installations existantes vous est fourni à l'annexe II

2.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.

Le réseau gazier québécois fait actuellement face à des contraintes persistantes en matière de capacité de transport, lesquelles devraient se maintenir à moyen et long terme, dans un contexte où les prévisions pour répondre à la demande sont appelées à croître. Dans cette perspective, le projet d'optimisation du site de stockage souterrain de Saint-Flavien vise à augmenter les capacités d'injection et de soutirage ainsi que le volume utile du réservoir, afin d'améliorer la flexibilité opérationnelle du réseau gazier.

L'optimisation des capacités de soutirage à partir des stockages existants constitue une solution permettant de répondre efficacement aux besoins de pointe, notamment en période hivernale, sans dépendre des projets d'expansion du réseau de transport complexes, coûteux, incertains et à plus forte empreinte environnementale. Le projet s'inscrit ainsi dans une approche visant à maximiser l'utilisation des infrastructures existantes, tout en limitant la construction de nouveaux pipelines sur de longues distances. Il permet également de renforcer la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel, en offrant une plus grande capacité de réponse aux variations de la demande. Le Projet pourrait par ailleurs permettre d'ajouter de la capacité à un coût comparable aux tarifs du transport actuels, tout en générant des économies annuelles potentielles pour la clientèle en plus d'atténuer les risques liés à la volatilité des prix de fourniture en période hivernale.

De plus, le projet contribue à soutenir l'intégration de certaines initiatives énergétiques structurantes, telles que le gaz naturel renouvelable nécessitant une flexibilité accrue du réseau, notamment dans un contexte de transition énergétique et de complémentarité avec d'autres sources d'énergie.

2.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Le projet ne nécessite pas la réalisation de nouvelles infrastructures majeures de transport de gaz naturel, les installations existantes étant suffisantes pour répondre aux besoins projetés.

Toutefois, certaines activités connexes seront requises afin de permettre la réalisation du projet, notamment :

- L'aménagement ou l'amélioration de chemins d'accès temporaires et permanents pour accéder aux sites de forage et aux infrastructures projetées ;
- La mise en place d'aires de travail temporaires associées aux activités de forage et de construction ;
- Les travaux d'excavation, de remblayage et de gestion des sols liés à l'installation des conduites et des équipements ;
- Les franchissements de cours d'eau et de fossés agricoles, le cas échéant ;
- La gestion des eaux de chantier et des eaux de ruissellement ;

Ces activités seront réalisées de manière à limiter les impacts sur le milieu et à assurer la remise en état des sites après les travaux, conformément aux exigences réglementaires applicables.

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :

Municipalité de Saint-Flavien

Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :

MRC de Lotbinière

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :

D'une superficie de 1250 ha, la zone d'étude est presque entièrement située dans une zone d'affectation agricole, en territoire agricole désigné (1 202 ha), le reste étant occupé par le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Flavien.

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Point central ou début du projet :	Latitude : 46.51112	Longitude : -71.56891
Point de fin du projet (si applicable) :	Latitude :	Longitude :
3.2 Description du site visé par le projet		

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Propriétés des terrains

La réalisation du projet nécessitera l'acquisition de droits fonciers sur certaines propriétés privées. Ces droits pourraient prendre différentes formes selon les besoins spécifiques du projet, notamment :

- L'établissement de servitudes pour l'implantation de conduites de raccordement ;
- L'octroi de droits de superficie pour l'installation de puits et d'équipements connexes ;
- L'acquisition de terrains, notamment pour l'agrandissement du site d'opération existant ;
- L'utilisation temporaire de superficies additionnelles requises pour les activités de construction, incluant les travaux de forage et l'installation des infrastructures.

Les localisations précises et l'étendue de ces emprises seront déterminées à une étape ultérieure du projet, en fonction des contraintes techniques, environnementales et foncières.

Intragaz bénéficie d'une expérience de plus de 25 ans d'exploitation du site de Saint-Flavien et entretient des relations continues avec plusieurs propriétaires fonciers du secteur. Les ententes conclues à ce jour ont été établies dans une approche de collaboration et de respect mutuel.

Dans le cadre du présent projet, Intragaz privilégiera une approche proactive et transparente auprès des propriétaires concernés, afin de favoriser une bonne compréhension du projet, de répondre aux préoccupations et de faciliter l'établissement d'ententes adaptées aux réalités locales.

Principales composantes environnementales susceptibles d'être affectées

Qualité de l'air

Selon l'indice de qualité de l'air (MELCCFP, 2026), aucune analyse de la qualité n'est effectuée à proximité de la municipalité de St-Flavien. Toutefois, la station Deschambault située à environ 30km de la zone d'étude au nord du fleuve présente un indice de la qualité de l'air «bon» . Il en va de même à Bécancour, dont la station est située à environ 70km à l'ouest de la zone d'étude.

Quantité et qualité des sols

On réfère à la qualité des sols pour leurs capacités à fonctionner et à réaliser l'ensemble des fonctions dont ils sont garants (utilisation agricole, productivité, protection de la qualité des eaux de surface et souterraines, etc.).

Dans la zone d'étude, différent type de sol sont retrouvés passant d'une texture grossière à dominance de sable avec une perméabilité élevée, et une faible rétention d'eau et de nutriments (TN1) à un sol à texture moyenne avec un mélange de terre noir moyenne bien décomposée, présentant une perméabilité modérée (TN2). En plus petite proportion, on retrouve également des secteurs caractérisés par la présence de Till caractérisé par la présence de loam sableux et argileux avec un mauvais drainage.

La majeure partie de la zone d'étude présente un potentiel de sols «O» soit des sols organiques. Les autres secteurs retrouvés dans la zone d'étude se caractérisent par une classe 2, 3 ou 4, passant ainsi de sols présentant des limitations modérées à limitatifs très graves réduisant ainsi la gamme de culture possible et nécessitant des mesures «ordinaires» à «spéciales» de conservation.

Le rendement de ces sols est donc considéré de moyen à élevé pour une classe 2 passant à faible à moyen pour la classe 4.

Qualité et quantité des eaux de surface et souterraine

Ce sont 36,57 km de cours d'eau qui s'écoulent à travers la zone d'étude, dont un cours d'eau permanent, soit la rivière Noire. Aucun lac n'est répertorié dans la zone d'étude.

Selon le PACES, l'usage de l'eau dans la région de Chaudière-Appalaches a été évalué à 109 millions de m³, dont 42% proviendrait de l'eau souterraine. Globalement, ce serait 36% de la population totale de la région qui s'alimenterait en eau à partir d'un puits privé, alors que le reste de la population est desservie par un réseau d'aqueduc municipal ou privé.

60% des réseaux municipaux seraient approvisionnés par de l'eau souterraine grâce à plus de 300 puits d'approvisionnement en eau. Bien que l'eau souterraine soit généralement considérée de bonne qualité, on y retrouve localement certains éléments naturels à des concentrations excédant les normes de potabilité de l'eau de consommation (F, Ba, As).

Le territoire de la MRC de Lotbinière, incluant Saint-Flavien, est caractérisé par un système aquifère mixte de faible profondeur comprenant un aquifère régional de roc fracturé, présent de façon continue, ainsi que des aquifères granulaires localisés dans les dépôts meubles (sables et graviers), généralement associés aux vallées. Le réservoir de Saint-Flavien est situé à environ 1500 m de profondeur.

La vulnérabilité des eaux souterraines dans la MRC de Lotbinière varie selon la nature des dépôts de surface. Les zones à sols perméables (sables et graviers) présentent une vulnérabilité modérée à élevée en raison d'une infiltration rapide, tandis que les secteurs recouverts d'argiles offrent une protection accrue des aquifères sous-jacents.

Dans le secteur de Saint-Flavien, la vulnérabilité des eaux souterraines est généralement faible à modérée en raison de la présence dominante de tills et d'argiles offrant une certaine protection aux aquifères. Toutefois, cette vulnérabilité peut être localement plus élevée dans les zones où des dépôts plus perméables, tels que des sables ou graviers, sont présents en surface.

Végétation et boisés

La zone d'étude est située dans la zone tempérée nordique au sein du domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul. Ce domaine couvre une superficie d'environ 2,3% du Québec et on y retrouve notamment 41 espèces d'arbres.

Aucune espèce floristique à statut précaire n'est répertoriée dans la zone d'étude. Deux espèces se trouvent dans un rayon de 8 km autour de la zone d'étude, soit la listère du Sud (*Neottia bifolia*) avec deux mentions historiques et la Woodwardie de Virginie (*Anchistea virginica*), toutes deux situées à plus de 6 km des limites de la zone d'étude.

On retrouve également 90 ha d'érablière à potentiel acéricole ainsi que 34 ha de peuplements matures.

Milieux humides

La zone d'étude abrite 125 ha de milieux humides potentiels, dont 22 marécages (92 ha), 7 tourbières boisées (31 ha) et deux (2) tourbières ouvertes (2 ha).

Faune et habitats terrestres

Aucune espèce faunique à statut précaire n'est répertoriée dans la zone d'étude. Toutefois, une espèce est répertoriée dans un rayon de 8 km de la zone d'étude, soit une occurrence de couleuvre à collier du Nord (*Diadophis punctatus edwardsii*) à près de 6 km.

Une aire de confinement du cerf de Virginie est située à plus de 800 m à l'est et l'habitat essentiel de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) couvre l'entièreté de la zone d'étude. Toutefois, une faible proportion de la zone d'étude représente réellement un habitat potentiel pour cette espèce.

Faune et habitats aquatiques

Aucune espèce aquatique à statut précaire n'est répertorié dans la zone d'étude.

La rivière Noire, typique des rivières de plaine agricole, abrite une communauté d'espèces aquatiques d'intérêt pour la pêche sportive dont l'achigan à grande bouche (*Micropterus nigricans*) et à petite bouche (*Micropterus dolomieu*), le doré jaune (*Sander vitreus*) et le maskinongé (*Esox masquinongy*).

Utilisation du territoire et des ressources

La zone d'étude est principalement située au sein de la grande affectation agricole dynamique selon le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Lotbinière.

Au sein de la zone d'étude, on retrouve également le périmètre urbain de Saint-Flavien, qui occupe une superficie totale de 101,58 ha selon le SAD, ainsi que des sentiers de motoneige et de Quad.

Toujours selon le SAD, le conseil de la MRC de Lotbinière se donne comme orientation de favoriser l'implantation du gaz naturel sur leur territoire. «*Notre région est une des rares MRC du Québec à compter sur la présence de gaz naturel avec les aménagements situés à Saint-Flavien. Le site de Saint-Flavien a longtemps été exploité par SOQUIP, il y a même eu au cours des années antérieures une desserte des puits de Saint-Flavien vers une usine de Saint-Agapit. Des études ont été réalisées afin d'utiliser les réservoirs de Saint-Flavien pour le stockage du gaz en provenance de l'ouest du pays. La desserte du gaz naturel est maintenant chose faite à la hauteur du fleuve Saint-Laurent dans un tunnel à Saint-Nicolas et une conduite a été construite jusqu'à Saint-Flavien pour le stockage. Avec le développement du parc industriel régional situé au cœur de la MRC, il devient primordial de pouvoir disposer de cette forme d'énergie. La mise en place de cette infrastructure souhaitée par plus d'une municipalité reçoit l'appui du Conseil de la M.R.C. de Lotbinière.* »

Au sein de la MRC, seulement 10% de la superficie de la forêt serait de tenure publique. Ainsi, la grande

majorité des terres de la MRC serait composée de propriétés privées.

Le projet sera situé dans la municipalité de Saint-Flavien, principalement en terre agricole, sur des propriétés privées.

Le potentiel archéologique est considéré très faible au vu de la présence de terre cultivé.

La nation Wabanaki sera consultée tout au long du processus.

3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Le Projet s'échelonnerait sur près de 38 mois, la consultation des parties prenantes sera réalisée tout au long du processus afin d'assurer une intégration harmonieuse dans le milieu d'insertion.

Les périodes cibles sont :

Début de la PEIEE avec le dépôt de l'avis de projet	Avril 2026
Début des consultations et engagement avec les parties prenantes et propriétaires fonciers	Avril 2026
Étude géologique détaillée	Avril 2026
Inventaires et études sectorielles	Été 2026
Dépôt de l'étude d'impact	Décembre 2026
Dépôt de la demande de CPTAQ	Octobre 2026
Étude sismique	Janvier 2028- juillet 2028
Processus du BAPE	Décembre 2027 – Juin 2028
Démarche d'autorisation ministérielle	Juillet 2028 - Décembre 2028
Construction du Projet	Janvier 2029
Mise en exploitation de la première phase	Novembre 2030

3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

Un plan présentant les infrastructures actuelles vous est présenté à l'annexe II.

Un plan de localisation incluant les contraintes et les zones potentielles de forage vous est présenté à l'annexe III.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{1,2}

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.

Dans le cadre de la préparation du Projet, certaines activités d'information et de prise de contact ont été réalisées en amont du dépôt de l'avis de projet.

Notamment, une rencontre a eu lieu avec le maire de la municipalité de Saint-Flavien afin de l'informer des grandes lignes du Projet, de ses objectifs ainsi que des étapes à venir. Cette rencontre a permis d'établir un premier contact avec les autorités municipales et de présenter la démarche envisagée.

Par ailleurs, les activités de stockage de gaz naturel sont présentes à Saint-Flavien depuis 1998. Dans ce contexte, Intragaz entretient depuis plusieurs années des relations continues avec plusieurs propriétaires fonciers du secteur dans le cadre de l'exploitation du site. Dans une perspective de transparence, une communication ciblée auprès de ces propriétaires est en préparation afin de les informer du dépôt de l'avis de projet, de leur présenter les grandes lignes du Projet ainsi que les étapes à venir, et de leur offrir un point de contact direct pour toute question.

Un comité de suivi est également en place pour le site de Saint-Flavien. Ce comité aura été informé du dépôt de l'avis de projet. Il constituera par ailleurs une instance privilégiée de consultation dans les étapes subséquentes du Projet.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.

Dans le cadre de la réalisation de l'EIE, Intragaz prévoit mettre en œuvre une démarche structurée d'information et de consultation des parties prenantes visant à favoriser une bonne compréhension du Projet et à considérer les préoccupations exprimées.

Les activités envisagées incluent notamment :

- Rencontres avec les instances municipales, régionales et gouvernementales, incluant la municipalité de Saint-Flavien, la MRC de Lotbinière ainsi que les représentants provinciaux et fédéraux, afin de présenter le Projet, les études en cours et les prochaines étapes ;
- Rencontres ciblées avec les propriétaires fonciers concernés, notamment ceux susceptibles d'être directement touchés par l'implantation de puits, de conduites ou d'infrastructures de surface, afin de présenter le Projet, de documenter les enjeux spécifiques et de maintenir un dialogue continu ;
- Mobilisation du comité de suivi existant qui sera utilisé comme instance d'échange privilégiée pour présenter l'avancement du Projet, recueillir les préoccupations et assurer une rétroaction continue ;
- Organisation d'une ou de séances d'information publiques permettant de présenter le Projet à la population, de répondre aux questions et de documenter les préoccupations du milieu ;
- Démarches d'information auprès de la nation Wabanaki, en fonction des orientations qui seront établies avec les autorités gouvernementales compétentes ;
- Rencontres avec les représentants du milieu agricole, incluant l'Union des producteurs agricoles (UPA), afin de présenter le Projet, d'identifier les enjeux liés aux activités agricoles et de favoriser une intégration harmonieuse dans le milieu ;

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante :

www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante :

www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

- Mise en place de mécanismes de communication continue, incluant la désignation de personnes-ressources et la diffusion d'information pertinente aux parties prenantes tout au long du processus.

Ces activités seront déployées de manière progressive et adaptée à l'avancement du Projet, dans une approche visant à assurer la transparence des démarches, la traçabilité des échanges et la prise en compte des préoccupations exprimées dans la réalisation de l'EIE.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX³ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.

Le projet d'optimisation du site de stockage de Saint-Flavien s'inscrit dans un milieu principalement agricole, où les infrastructures existantes cohabitent déjà avec les activités du territoire.

Les principaux enjeux associés au Projet sont les suivants :

- **La cohabitation avec le milieu agricole** : Les travaux de forage, l'implantation de nouvelles infrastructures et les conduites de raccordement pourraient entraîner des perturbations temporaires des activités agricoles ainsi qu'une occupation permanente de certaines superficies. Une attention particulière sera portée à la planification des travaux et à la remise en état des terrains.
- **L'acceptabilité sociale et la perception du Projet** : Le Projet pourrait susciter des préoccupations de la part des citoyens et des parties prenantes, notamment en lien avec la présence accrue d'activités industrielles, les travaux de forage et la sécurité. Une démarche proactive d'information et de consultation sera mise en œuvre afin de favoriser une compréhension adéquate du Projet et de ses impacts.
- **La préservation des milieux naturels et hydriques** : Les travaux pourraient entraîner des perturbations ponctuelles des milieux naturels, incluant les milieux humides, les cours d'eau et les habitats fauniques. Des mesures d'évitement, de minimisation et, au besoin, de compensation seront évaluées.
- **Le maintien de la qualité de vie (bruit, circulation, activités de chantier)** : Les activités de construction, en particulier les travaux de forage, pourraient générer du bruit, une augmentation de la circulation et des nuisances temporaires pour les résidents à proximité.
- **La saine gestion des sols et des eaux** : Les travaux d'excavation et de forage nécessiteront une gestion adéquate des sols et des eaux afin de prévenir tout impact sur l'environnement.
- **La lutte contre les changements climatiques** : Les activités de construction et d'exploitation pourraient affecter la qualité de l'air de façon locale et temporaire, notamment en raison des émissions de contaminants atmosphériques. Les activités du projet entraîneront également des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Ces enjeux seront analysés de manière détaillée dans le cadre de l'EIE, afin d'identifier les mesures d'atténuation appropriées et d'assurer une intégration harmonieuse du Projet dans son milieu.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

L'EIE détaillera les impacts appréhendés sur les composantes du milieu et leur importance relative. Des mesures d'atténuation seront mises en place pour réduire ou atténuer ces impacts.

Construction

Les principaux impacts appréhendés durant la construction sont liés aux activités d'aménagement des nouveaux puits, des nouvelles conduites et de l'agrandissement de l'infrastructure de conditionnement du gaz.

Impact sur la qualité de l'air

Voir section spécifique aux GES ci-dessous.

³ **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

Impact sur la quantité et qualité des sols

Les travaux d'aménagement et de construction peuvent affecter la qualité des sols dans le cas d'une gestion inadéquate au chantier (p. ex. mélange des horizons de sol, compactage et orniérage, érosion, perturbation du drainage superficiel).

Les sols pourraient être contaminés par des déversements accidentels provenant de la machinerie et l'équipement de chantier lors de l'aménagement et de la construction. Notons toutefois que la mise en place de mesures d'atténuation et de bonnes pratiques réduira les risques de déversement et que les interventions de nettoyage et de remise en état limiteront les conséquences sur les propriétés des sols.

Lors de l'exploitation, les activités d'entretien ponctuelles des infrastructures peuvent aussi affecter la qualité des sols, principalement en lien avec les opérations de manutention des sols lors d'excavations ou lors de déversements accidentels.

Impact sur la qualité et quantité des eaux de surface et souterraine

Les travaux d'aménagement et de construction, notamment ceux associés à l'installation de conduites et aux franchissements ponctuels de cours d'eau et de fossés, pourraient entraîner des perturbations temporaires de la qualité des eaux de surface, principalement liées au ruissellement de sédiments et, dans une moindre mesure, à des déversements accidentels.

Les travaux en tranchée, généralement de faible profondeur, pourraient également entraîner des infiltrations d'eau ou un drainage localisé, sans effet anticipé significatif sur les aquifères ou la disponibilité de la ressource en eau souterraine.

Des mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments seront mises en place afin de limiter les apports vers les milieux hydriques, et des procédures appropriées seront appliquées pour prévenir et gérer tout déversement accidentel.

Impact sur la végétation et boisés

Aucun impact significatif au sein des érablières, des milieux humides ou des peuplements matures, de même qu'aucun impact sur les espèces floristiques à statut puisque les travaux sont principalement situés en zone agricole. Cette évaluation sera confirmée dans le cadre des inventaires détaillés.

Impact sur la faune et habitat aquatique

La faune aquatique et ses habitats pourraient être perturbés par les activités de construction dans les cours d'eau (p. ex. mortalité directe de poissons, mise en suspension de sédiments, déversement accidentel).

Toutefois, des cours d'eau pourraient être traversés par des conduites souterraines ou des chemins d'accès. Ainsi, des impacts potentiels sont possibles sur l'habitat du poisson, les milieux hydriques et éventuellement sur la qualité de l'eau. Citons par exemple l'augmentation temporaire de sédiments en suspension et la sédimentation dans les cours d'eau. Cependant, les travaux seront planifiés de façon à s'adapter aux conditions de chaque cours d'eau et à intégrer des mesures d'atténuation qui réduiront les effets indésirables associés aux travaux. Aucun impact n'est prévu dans l'habitat de la tortue des bois, puisque les travaux auront lieu principalement en zone cultivée.

Impact sur la faune et habitat terrestre

Les activités de construction pourraient perturber la faune et ses habitats par la modification du couvert végétal (perte ou fragmentation des habitats, perturbation des activités de nidification ou reproduction, s'il y a lieu). Des nuisances seront également générées, comme dans tout chantier de construction, notamment par l'émission de bruit et de poussières ou des impacts liés à l'utilisation des voies de circulation. Néanmoins, ces nuisances seraient temporaires, localisées et de courte durée.

Impact sur la conciliation des usages du territoire

Les travaux d'aménagement et de construction affecteront temporairement les activités et les superficies agricoles, notamment pour l'aménagement des conduites en milieu cultivé.

Les agriculteurs concernés seront dédommages pour les pertes et inconvénients selon un mode de compensation établi. Les activités agricoles reprendront lors de l'exploitation du Projet.

Quelques activités récréatives pourraient être partiellement impactées par la construction, notamment aux sites de croisement des sentiers de motoneige, le cas échéant.

Exploitation

Une fois les travaux complétés, les activités d'exploitation du site demeureront similaires à celles actuellement en place. Le Projet vise principalement une augmentation des capacités d'injection et de soutirage, sans modification du procédé de stockage souterrain.

Les opérations seront réalisées à partir des installations de surface existantes et des nouveaux équipements ajoutés dans le cadre du Projet, incluant notamment les systèmes de compression et les conduites de raccordement.

Les activités d'exploitation comprendront principalement :

- L'injection et le soutirage de gaz naturel selon les besoins du réseau gazier ;
- L'exploitation et l'entretien des équipements de surface et des installations de compression ;
- Les activités d'inspection, de surveillance et de maintenance des puits et des conduites.

Les matières utilisées dans le cadre des opérations courantes se limitent essentiellement à des produits nécessaires au fonctionnement des équipements, tels que des huiles lubrifiantes et liquides de refroidissement. Ces matières seront entreposées, manipulées et gérées conformément aux exigences réglementaires applicables.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

La qualité de l'air pourrait être affectée de façon locale et temporaire lors des phases de construction et d'exploitation, notamment en raison des émissions de contaminants atmosphériques.

Par ailleurs, les activités du projet entraîneront également des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Durant la phase de construction, les principales sources d'émissions incluront :

- Les émissions de combustion de carburant provenant des véhicules, de la machinerie lourde et des équipements de chantier ;

En phase d'exploitation, les principales émissions seront associées :

- À l'utilisation des équipements de compression et de chauffage ;
- Aux opérations normales du site, incluant certaines émissions ponctuelles liées à l'exploitation des installations.

Une portion du gaz naturel acheté pour la consommation énergétique du site est actuellement issue de sources renouvelables (gaz de source renouvelable – GSR), et le projet s'inscrira dans la continuité de cette pratique.

Les émissions atmosphériques et les contributions en GES seront évaluées de manière détaillée dans le cadre de l'ÉIE sur l'environnement, incluant l'analyse des mesures d'atténuation appropriées.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

Hugues Corriveau

Signature



Date

4 juin 2026

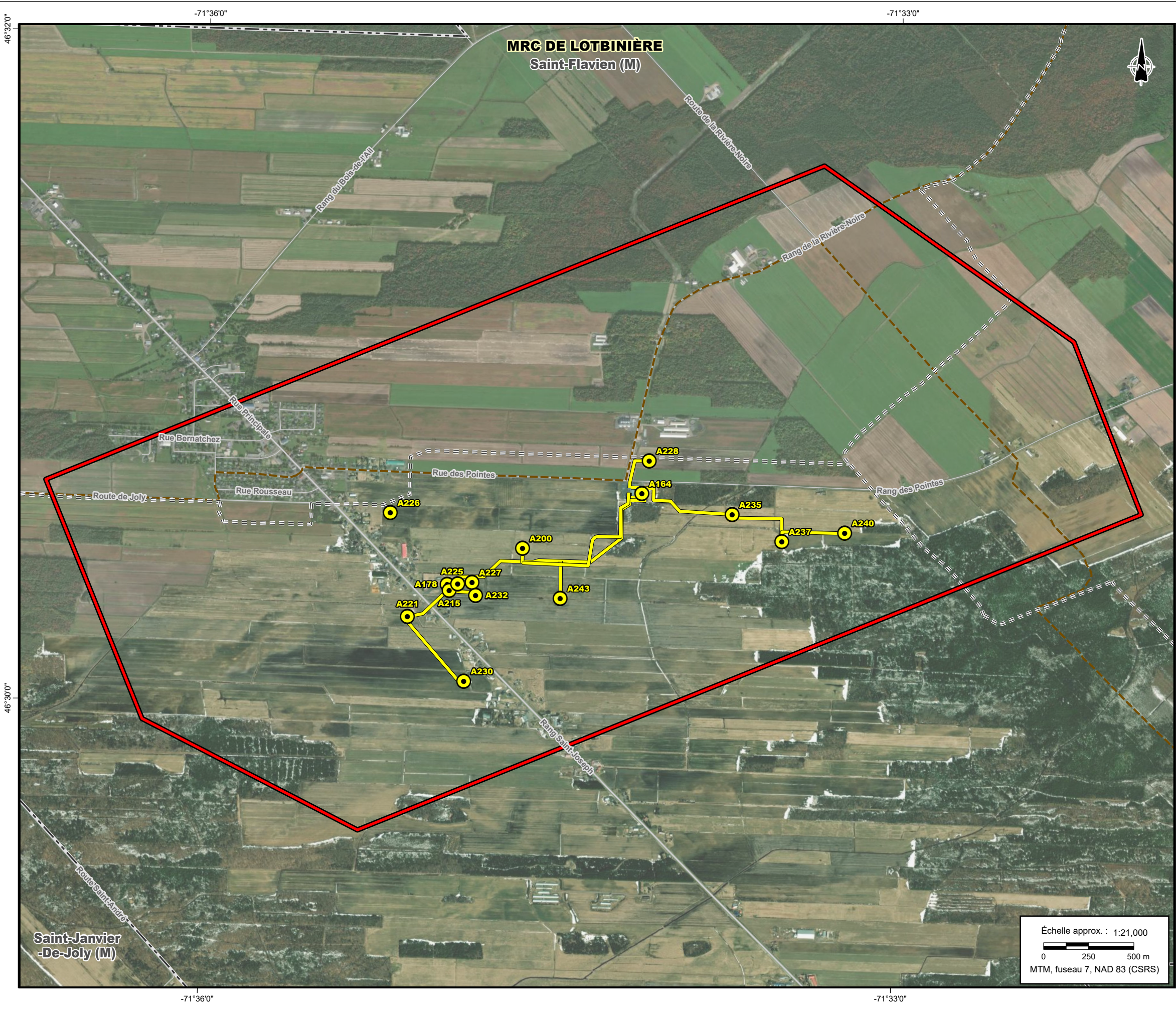
Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

S/O

Annexe II
Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).



COMPOSANTES DU PROJET *

- Zone d'étude (licence de stockage)
- Pipeline Intragaz
- Puits existants

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

- Route
- Limite municipale
- Sentier de motoneige
- Sentier de quad

* Localisé de façon approximative

Sources :
MRNF (SDA 20k, découpages administratifs) 2026.
MRNF (Adresses Québec, réseau routier, sentier motoneige/quad) 2026.
Intragaz (données de projet) 2026.
ESRI (Basemap) 2024.



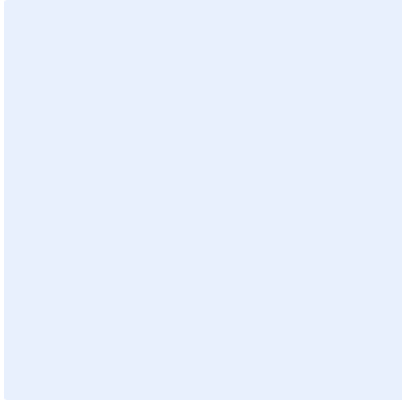
PROJET DELOREAN

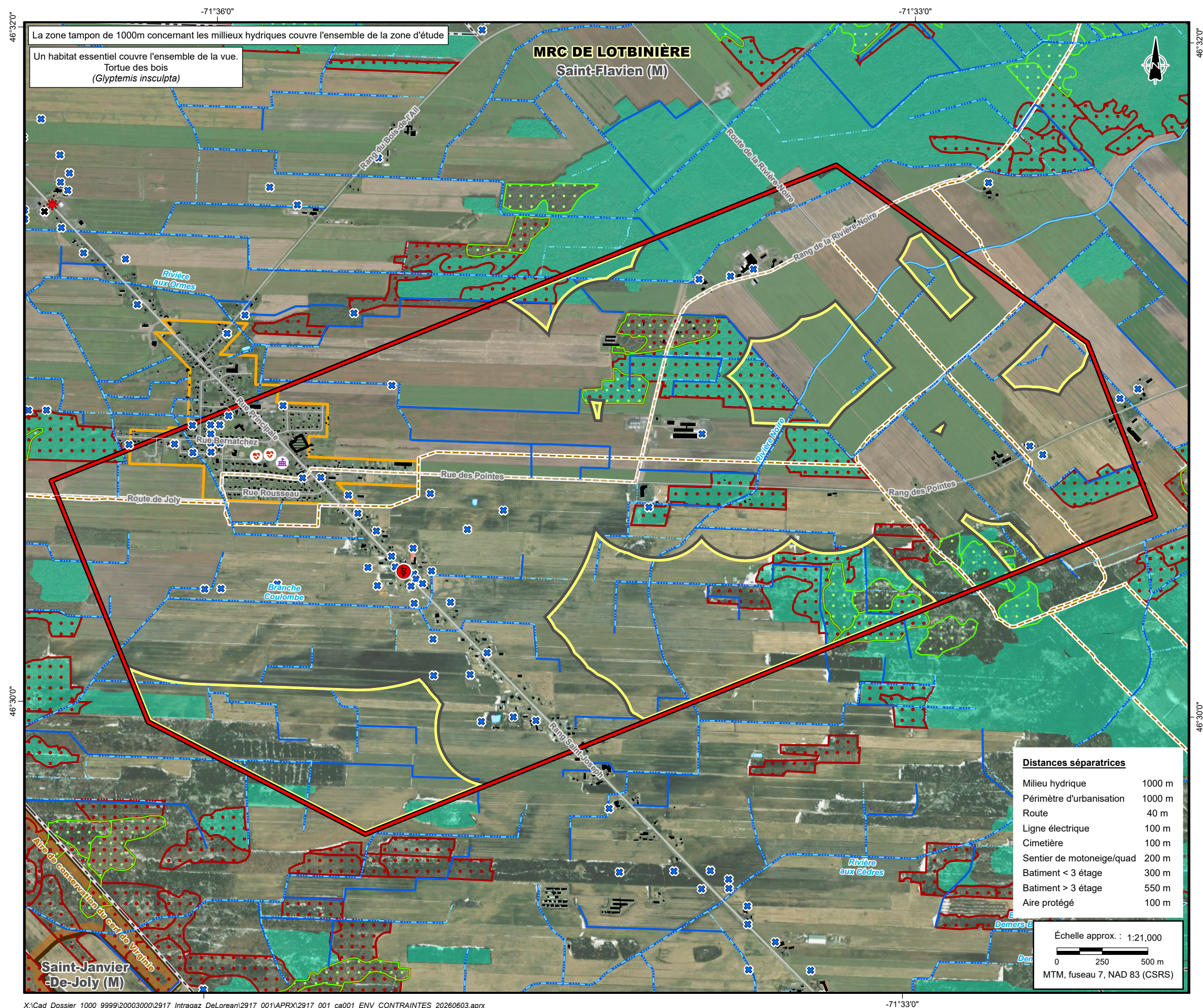
Installations existantes

Chargée de projet : Jenny Luciano, Biol., M.Sc.	Projet : 000889-2419
	Date : 2026-06-03
Cartographie : François Massé, B. Sc.	Carte 1

Annexe III
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.





COMPOSANTES DO PROJETO *

-  Zone d'étude
 -  Zone potentielle de forage**

COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES

- | | |
|---|---------------------------------|
|  | Cours d'eau intermittent |
|  | Cours d'eau permanent |
|  | Cours d'eau (MRC de Lotbinière) |
|  | Étendue d'eau |
|  | Érablière (CPTAQ) |
|  | Peuplement mature |
|  | Milieu humide potentiel |
|  | Aire protégée |
|  | Site contaminé |
|  | Puits et forage du SIH |
|  | Espèce exotique envahissante |
|  | Permis d'équipement pétrolier |

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

- | | |
|---|---------------------------|
|  | Route |
|  | Limite municipale |
|  | Sentier de motoneige/quad |
|  | Batiment |
|  | Périmètre d'urbanisation |
|  | Établissement de santé |
|  | Établissement scolaire |
|  | Cimetière |

* Localisé de façon approximative
** Ne considère pas la zone tampon des milieux hydriques

Sources :

MRNF (SDA 20k, découpages administratifs) 2025.
MRNF (Adresses Québec, réseau routier) 2025.
MRNF (GRHQ 20-50k, hydrographie) 2025.
MRNF (Forgen-Tergen 20k, peuplements forestiers) 2025.
MELCCFP (CMHPQ, milieux humides potentiels) 2025.
MELCCFP (Répertoire des terrains contaminés) 2025.
MRNF (Batiment) 2023.
MSSS (Établissement) 2024
Daniel Labelle (Cimetière) 2024.
RBQ (Permis pétrolier) 2024.

MELCCFP (SIH, Puits) 2025.
MELCCFP (Sentinelle, EEE) 2025.
MRC de Lotbinière (cours d'eau et PU) 2024.
MRNF (aires protégées) 2025.
ECCC (habitats essentiels) 2025.
MRC de Lotbinière (PU et cours d'eau) 2024.
ESRI (Basemap) 2024.



**GROUPE
CONSEIL
UDA**



PROJET DE LOREAN

Évaluation environnementale

Chargée de projet :
Jenny Luciano, Biol., M.Sc.

Projet :	2917-001
Date :	2026-06-03

Cartographie : François Massé, B. Sc.

Carte 1